

## RELEVÉ DE DECISIONS DU COMITÉ SYNDICAL

du mardi 1<sup>er</sup> juin 2021

Séance 10h-12h (visioconférence)

5 Membres (avec voix délibérative) présents : Anne Claudius-Petit (CR), Béatrice Aliphath (CR), Jean-François Luc (CR), Jacques Demanse (suppléant de Philippe Armengol, excusé, CA Grand Avignon), Didier Réault (CD 13)

2 Pouvoirs : Chantal Eymeoud (CR), excusée, donne pouvoir à Béatrice Aliphath (CR), Maud Fontenoy (CR), excusée, donne pouvoir à Anne Claudius-Petit (CR)

3 Membres (avec voix délibérative) excusés : Richard Miron (CR), Christian Mounier (CD 84), François Cavallier (CD 83),

Participaient également (non votants) : Carole Toutain (CD84), Jean-Philippe Chauvin (CA Grand Avignon), Céline Hayot, Valérie Raimondino, Delphine Vitali (CR), Guy Parrat, Sylvie Gaillard (CESER), Béatrice Orelle (CD13), Aurore Asso, Régine Viotti (NCA), Géraldine Biau (DREAL), Pierre Leroy (PETR Grd Briançonnais), Sophie Croquette (PETR Pays d'Arles)

Audrey Michel, Stéphanie Puteri, Sandrine Halbedel, Audrey Glorian, Sylvie Toubas, Christel Desiderio (ARBE)

Membres titulaires présents ou représentés : 7 sur 10

Quorum atteint

### ORDRE DU JOUR

- ✚ 1 - ACCUEIL - Mot de bienvenue de la Présidente
- ✚ 2 - APPROBATION DU RELEVÉ DE DECISIONS de la séance du mardi 16 mars 2021
- ✚ 3 - FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT
  - 3.1 - Finances : Budget Supplémentaire 2021
  - 3.2 - Feuille de route de l'ARBE 2021 – 40 propositions concrètes pour contribuer au Plan Climat régional « Gardons une COP d'avance »
  - 3.3 - Entrées des PETR du Pays d'Arles et PETR du Grand Briançonnais en tant que « membre associé » dans le syndicat mixte
- ✚ 4 - ETUDES – PROJETS
  - 4.1 - Conventions SAS LUMA dans le cadre du LIFE Habitats Calanques
  - 4.2 - Convention de partenariat et convention financière Région Provence-Alpes-Côte d'Azur/ARPE-ARB projet Duodiversité
  - 4.3 - Démarche de rescrit fiscal
- ✚ 5 - RESSOURCES HUMAINES
  - 5.1 - Création de 2 postes en CDD pour le projet Duodiversité (1 CDD de 3 ans et 1 CDD de 2 ans en partage avec le Parc National de Port Cros)
  - 5.2 - Recrutement d'un agent en contrat occasionnel d'1 mois sur le projet LIFE Habitats Calanques
- ✚ 6 - QUESTIONS DIVERSES - ECHANGES
  - Point d'avancement sur le projet d'évolution de la gouvernance et des statuts de l'ARBE :
    - Retour sur les entretiens avec les membres,
    - Analyse comparative des statuts juridiques possibles.

## 1 - ACCUEIL

- Mot de bienvenue de la Présidente

## 2 - APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉCISIONS de la séance du mardi 16 mars 2021

Voir ANNEXE 2 : Relevé de décisions de la séance du mardi 16 mars 2021

Il est proposé au Comité syndical

- d'approuver le relevé de décisions de la séance du mardi 16 mars 2021.

Approuvé à l'unanimité

## 3 - FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

- 3.1 - Finances : Budget Supplémentaire 2021

Voir ANNEXE 3.1 : Budget supplémentaire 2021

Le budget supplémentaire 2021 de l'ARPE-ARB s'établit à **243.361,44 € en dépenses** dont :

- 133.361,44 € en dépenses réelles,
- 110.000 € en ouvertures de crédits intégrant les dépenses de fonctionnement pour répondre au lancement d'un appel à projet et des dépenses d'investissement pour le financement de nouveaux équipements ou de nouvelles opérations, et **133.361,44 € en recettes**. Il permet d'intégrer de nouvelles recettes et d'ajuster les dépenses votées au budget primitif.

Ces dépenses à hauteur de **110.000 €** sont financées par un prélèvement sur les excédents antérieurs, soit 50.000 € en fonctionnement et 60.000 € en investissement. Comme annoncé lors du vote du BP 2021, l'Agence a souhaité mobiliser son excédent afin de répondre à des projets bien identifiés, et permettant ainsi de réduire sa situation excédentaire.

Le budget supplémentaire 2021 permettra :

- D'intégrer des recettes nouvelles en section de fonctionnement,
- D'employer une part de l'excédent de la section de fonctionnement pour financer une opération d'éducation et sensibilisation à l'environnement et la biodiversité et une part de l'excédent de la section d'investissement pour financer de nouveaux équipements ou de nouvelles opérations,
- D'ajuster l'ouverture des crédits budgétaires prévus au BP 2021 par virements de crédits.

### I – LES RECETTES

Le BS intègre des nouvelles recettes à hauteur de **133.361,44 €** :

- Le personnel : 46.455 €
- Les recettes directes sur les missions : 82.930 €

- Les opérations d'ordre (transfert entre sections) : 3.976,44 €

## II – LES DEPENSES

Le BS 2021 intègre également des dépenses à hauteur de 243.361,44 €, réparties comme suit :

- 133.361,44 € de dépenses réelles pour réaliser des actions prévues au second semestre de l'année :
  - Chapitre 011 « Charges à caractère général » 121.549 € concerne essentiellement :
  - Chapitre 012 « Charges de personnel » : 2.900 €
  - Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : 650 €
  - Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : 800 €
  - Chapitre 67 « Charges exceptionnelles » : 3.486 €
  - Chapitre 042 « Opération d'ordre transfert entre sections » : 3.976,44 €
- 110.000 € en mobilisant de l'excédent pour financer un appel à projets « Mobilisation citoyenne et biodiversité » et de nouveaux équipements ou de nouvelles opérations:
  - Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : 10.000 €
  - Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : 50.000 €
  - Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : 50.000 €

## III – LES TRANSFERTS DE CREDITS

Le BS intègre également des transferts de crédits de chapitre à chapitre et dans un même chapitre pour palier à certaines dépenses plus onéreuses dont les crédits insuffisants avaient été votés au BP ou pour des dépenses imprévues. Ils sont aussi effectués pour régler des dépenses sur des articles budgétaires adaptés.

Aussi, le budget étant voté par chapitre, toute modification affectant un chapitre est donc conditionnée par l'approbation du Comité Syndical.

### Il est proposé au Comité syndical

- d'adopter chapitre par chapitre le Budget Supplémentaire 2021.

### Approuvé à l'unanimité

#### ➤ 3.2 - Feuille de route de l'ARBE 2021 – 40 propositions concrètes pour contribuer au Plan Climat régional « Gardons une COP d'avance »

##### *Voir ANNEXE 3.2 : Feuille de route de l'ARBE 2021*

Le 27 janvier 2021, le Président de la Région Sud, Renaud Muselier, a demandé à la nouvelle Présidente de l'ARPE ARB, Madame Anne Claudius-Petit, d'élaborer la feuille de route 2021 de l'ARPE ARB pour mettre en évidence de quelle manière le programme d'actions permet de démultiplier les actions du nouveau Plan Climat régional « Gardons une COP d'avance » voté le 23 avril dernier par la Région.

Cette feuille de route a été présentée au Président le 12 avril 2021 en présence des membres de l'ARBE. Elle a été validée avec une proposition de simplification de la présentation.

La Région souhaite à présent mettre en place une convention d'objectifs pluriannuelle reprenant les éléments de cette feuille de route.

### ➤ 3.3 - Entrées des PÉTR du Pays d'Arles et PÉTR du Grand Briançonnais en tant que « membre associé » dans le syndicat mixte

#### 3.3.1 Modification des statuts de l'ARPE ARB– Article 10

Afin de pouvoir accueillir les PÉTR en tant que membres associés dans le Comité syndical, il est proposé de modifier l'article 10 des statuts en remplaçant « les établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre » par « les établissements de coopération intercommunale ».

**Il est donc proposé la rédaction suivante de l'article 10 :**

« Article 10 : Membres associés

Le Comité syndical compte en son sein des membres associés.

Ces membres sont:

- Les trois délégués représentant les trois collèges du CESER,
- Le directeur de la DREAL (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte d'Azur),
- Le délégué de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie),
- Le délégué de l'Agence de l'eau,
- Le directeur interrégional de l'Agence française pour la biodiversité,
- Deux représentants du personnel,
- Les établissements de coopération intercommunale qui en feront la demande par délibération étant précisé que le Comité syndical devra délibérer pour acter l'intégration des membres associés.

Ces membres disposent d'un rôle de conseil, d'appui, d'information et d'éclairage à un Comité syndical qui reste seul décisionnaire.

En tant que de besoin, le Président ou le Comité syndical peuvent inviter, à titre consultatif, toute personne ou institution utile à son activité. »

**Il est proposé au Comité syndical**

- d'approuver la modification apportée à l'article 10 des statuts qui remplace « les établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre » par « les établissements de coopération intercommunale »,
- d'autoriser la Présidente à engager les procédures de validation.

**Approuvé à la majorité absolue**

#### 3.3.2 Entrée du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PÉTR) du Briançonnais, des Pays des écrins, du Guillestrois et du Queyras en tant que « membre associé » dans le syndicat mixte

*Voir ANNEXE 3.3.2 : Délibération du PÉTR du Briançonnais, des Pays des écrins, du Guillestrois et du Queyras*

L'ARPE-ARB dont la mission est d'accompagner le déploiement d'actions de transition écologique et de préservation de la biodiversité en région et le PÉTR dont la mission est de piloter un Contrat de transition écologique sur son territoire, souhaitent développer des partenariats opérationnels pour partager leurs expertises et porter des actions communes sur les sujets de la transition écologique et de la biodiversité.

Afin de formaliser ce partenariat, l'ARPE ARB a signé le 4 décembre 2019 la charte d'engagement du contrat de transition écologique du PÉTR lors de la conférence des maires du territoire. Parallèlement, le PÉTR du Briançonnais a délibéré le 16 décembre 2019 pour devenir membre associé du syndicat mixte de l'ARPE-ARB. En tant que membre associé du syndicat mixte de l'ARPE ARB, le PÉTR disposera d'un rôle de conseil, d'appui, d'information et d'éclairage lors des Comités syndicaux de l'ARPE-ARB qui reste seul décisionnaire.

**Il est proposé au Comité syndical**

- d'acter l'entrée du PETR du Briançonnais, des Pays des écrins, du Guillestrois et du Queyras en tant que membre associé dans le syndicat mixte de l'ARPE ARB,
- d'autoriser la Présidente à effectuer les démarches nécessaires.

**Approuvé à l'unanimité**

### **3.3.3 Entrée du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Arles en tant que « membre associé » dans le syndicat mixte**

*Voir ANNEXE 3.3.3 : Délibération du PETR du Pays d'Arles*

L'ARPE-ARB dont la mission est d'accompagner le déploiement d'actions de transition écologique et de préservation de la biodiversité en région et le PETR dont la mission est de piloter un plan climat air énergie et un Contrat de transition écologique, souhaitent développer des partenariats opérationnels pour partager leurs expertises et porter des actions communes sur les sujets de la transition écologique, de la biodiversité et de l'alimentation durable .

L'ARPE ARB et le PETR travaillent déjà ensemble dans le cadre du projet Alimentaire Territorial du Pays d'Arles. L'ARPE ARB a transféré la méthodologie d'un accompagnement collectif qu'elle avait développé au niveau régional à destination des communes pour la mise en œuvre d'une restauration collective durable. Ainsi le PETR a pu lancer son propre accompagnement.

Afin de formaliser ce partenariat, le PETR du Pays d'Arles a délibéré le 21 février 2020 pour devenir membre associé du syndicat mixte de l'ARPE-ARB. En tant que membre associé du syndicat mixte de l'ARPE ARB, le PETR disposera d'un rôle de conseil, d'appui, d'information et d'éclairage lors des Comités syndicaux de l'ARPE-ARB qui reste seul décisionnaire.

**Il est proposé au Comité syndical**

- d'acter l'entrée du PETR du Pays d'Arles en tant que membre associé dans le syndicat mixte de l'ARPE-ARB,
- d'autoriser la Présidente à effectuer les démarches nécessaires.

**Approuvé à l'unanimité**

## **4 – ETUDES – PROJETS**

### **➤ 4.1 - Conventions SAS LUMA dans le cadre du LIFE Habitats Calanques**

*Voir ANNEXE 4.1 : Convention de partenariat entre l'ARPE-ARB, le Parc National des Calanques et la SAS LUMA*

Par délibération n° 1808 en date du 18 février 2021, le Comité syndical a approuvé la convention de partenariat entre l'ARPE-ARB, le Parc National des Calanques et la SAS LUMA, pour la récupération de rémanents issus des interventions réalisées dans le cadre du projet européen LIFE Habitats Calanques LIFE16NAT/FR/000593, dans le but de les valoriser.

Les chantiers d'arrachages et d'évacuation des rémanents d'espèces végétales exotiques envahissantes sont des chantiers expérimentaux permettant notamment de définir l'ensemble des contraintes techniques et sanitaires assurant une garantie d'élimination totale des espèces arrachées, en intégrant la prévention des repousses.

De nouvelles contraintes sont intervenues depuis le mois de février, conduisant les partenaires à préciser des éléments techniques et financiers dans la convention.

## Il est proposé au Comité syndical

- d'approuver les nouveaux termes de la convention de partenariat (annexée) entre l'ARPE-ARB, le Parc National des Calanques et la SAS LUMA, pour la récupération de rémanents issus des interventions réalisées dans le cadre du projet européen LIFE Habitats Calanques LIFE16NAT/FR/000593, dans le but de les valoriser.

### Approuvé à l'unanimité

#### ➤ 4.2 - Convention de partenariat et convention financière Région Provence-Alpes-Côte d'Azur/ARPE-ARB projet Duodiversité

Voir **ANNEXE 4.2.1 :** *Convention cadre de partenariat*  
**ANNEXE 4.2.2 :** *Convention financière*

Par délibération n° 1825 en date du 16 mars 2021, le Comité syndical a approuvé la convention de partenariat et la convention financière entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'ARPE-ARB, pour la mise en œuvre du projet Duodiversité.

En date du 7 mai dernier, la Région, chef de file de ce projet, a informé l'ARPE-ARB et l'ensemble des partenaires du projet, de la réception du courrier de notification d'octroi de l'Agence Française de Développement (AFD) le 5 mai 2021.

Cette lettre acte la validation définitive de la mise en œuvre du projet et son financement par l'AFD.

Avant la réception de cette notification, la Région a dû conduire plusieurs échanges complémentaires avec l'AFD, financeur de ce projet, et avec les partenaires costariciens qui ont conduit à introduire des précisions techniques dans la convention de partenariat et des précisions financières dans la convention financière, sans en changer les principaux fondements.

## Il est proposé au Comité syndical

- d'approuver les nouveaux termes de la convention de partenariat et de la convention financière (annexées) entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'ensemble des partenaires du projet dont l'ARPE-ARB, pour la mise en œuvre du projet DUODIVERSITE, porté par la Région dans le cadre d'un financement de l'AFD sur le programme FICOL (financement des collectivités).

### Approuvé à l'unanimité

#### ➤ 4.3 - Démarche de rescrit fiscal

L'ARPE-ARB met en œuvre une mission visant à promouvoir le mécénat environnemental depuis 2011 pour le compte des membres du Réseau Régional des Espaces Naturels protégés (RREN), qui cofinancent cette mission sur leurs fonds propres.

Dans ce cadre, le RREN a souhaité développer un projet collectif en 2011 appelé « Chemins de la biodiversité », qui est cofinancé par les membres du RREN sur leurs fonds propres et par le mécénat de 5 carriers dont les conventions triennales de mécénat ont été approuvées par délibération n°1821 du Comité syndical du 16 mars 2021.

Ces conventions prévoient l'édition d'une attestation fiscale à produire par la paierie régionale auprès des mécènes. A cette fin, l'ARPE-ARB s'appuyait sur une attestation des services fiscaux autorisant l'ARPE-ARB à s'inscrire dans cette procédure de production d'attestations fiscales, obtenue après production d'un dossier de rescrit fiscal adressé à l'administration fiscale.

Avec le changement de statuts et le nouveau positionnement de l'ARPE-ARB, il est nécessaire de solliciter à nouveau l'administration fiscale afin d'attester de la possibilité de l'ARPE-ARB à s'inscrire dans une démarche de production d'attestations fiscales auprès de ses mécènes.

Ce travail est conduit en lien étroit avec la pairie régionale.

### Il est proposé au Comité syndical

- d'autoriser la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires auprès de l'administration fiscale en vue de l'obtention de l'attestation permettant à l'ARPE-ARB de s'inscrire dans une démarche de production d'un reçu au titre des dons à certains organismes d'intérêt général auprès de ses mécènes.

Approuvé à l'unanimité

## 5 – RESSOURCES HUMAINES

- 5.1 - Création de 2 postes en CDD pour le projet Duodiversité (1 CDD de 3 ans et 1 CDD de 2 ans en partage avec le Parc National de Port Cros)

Voir ANNEXE 5.1 : Fiche de poste

- **Délibération portant création d'un emploi non permanent à temps plein sur 3 ans pour mener à bien des opérations identifiées du projet « DUODIVERSITE »**

En 2019, une coopération a été développée entre le Costa Rica et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette coopération a donné lieu au montage d'un projet appelé « Duo diversité » porté par la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur et financé dans le cadre du dispositif FICOL (Facilité de Financement des Collectivités Territoriales) - AFD (Agence Française de Développement). Il se déroule sur une période de 3 ans à compter de septembre 2021

L'objectif du projet est le renforcement des capacités institutionnelles et l'échange régulier d'expériences et de bonnes pratiques entre experts thématiques en matière d'écotourisme, de préservation de la biodiversité, de la gestion des parcs naturels et de la gestion des ressources en eau au Costa Rica.

Dans ce cadre, l'ARPE-ARB est responsable de la mise en œuvre de plusieurs opérations afin de mener à bien le projet. Ce point a fait l'objet d'une délibération du Comité Syndical n°1825 en date du 16 mars 2021.

Les opérations identifiées sont les suivantes :

- **Composante 1 : Préservation de la biodiversité**

- **A1 - Acquisition de connaissances mutuelles sur la préservation de la biodiversité dans les espaces protégés.**

Analyse comparative par l'ARPE-ARB en lien avec le SINAC, sur les deux territoires dans les domaines suivants :

- Analyse/partage des lacunes et des besoins du territoire à l'échelle nationale et par zone protégée,
- Identification et mise en perspective des documents légaux, des plans de gestion générale et de gestion privée des zones protégées et les expériences menées dans les territoires et échange d'informations,
- Identification des pressions liées aux espèces envahissantes : problèmes en fonction du territoire, connaissances sur ce thème, capitalisation des mesures correctives, partage d'expériences,
- Identification des actions menées dans les zones protégées sur le changement climatique : partage d'expérience et de connaissances sur la promotion du changement climatique dans le domaine des relations publiques, échange d'expériences et d'expertise sur les travaux menés par le SINAC pour intégrer le changement climatique dans les sites importants pour la conservation de la biodiversité et les systèmes de couloirs écologiques.

- **Composante 2 : Gestion des aires protégées**

- **A2 - Analyse des outils de financement**

- **A4 - Réalisation d'une exposition itinérante ou vidéo par l'ARPE-ARB et le SINAC**
  - **Axe transversal :** participation à la gouvernance, à la coordination et au pilotage du projet (comités de pilotage, comités techniques, réunions de suivi régulières entre coordinateurs de projet France – Costa Rica).

Pour mener à bien ces opérations identifiées, il est nécessaire de recruter un agent contractuel d'une durée de 3 ans, renouvelable et de créer un poste qui sera totalement financé via le FICOL. La fiche de poste est jointe au présent rapport.

### **Il est proposé au Comité syndical**

- De créer, pour une durée de 3 ans allant du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2024 inclus, un emploi non permanent de chargé(e) de mission projet coopération SINAC (Costa Rica)/ARBE projet FICOL « DUO DIVERSITE »,
- Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée relevant de la catégorie hiérarchique A à temps complet,
- Le contrat pourra être renouvelé par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 6 ans. Le contrat prendra fin soit avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu, soit si le projet ou l'opération pour lequel il a été conclu ne peut pas se réaliser,
- L'agent devra justifier d'un Bac+4/5 dans les domaines de la biodiversité, de l'économie, de l'éducation à l'environnement/médiation de l'environnement et/ou du marketing territorial et maîtriser a minima le français et l'espagnol et la gestion de projet,
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 444 du grade de recrutement (ou par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement),
- Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure de recrutement prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

### **Approuvé à l'unanimité**

- **Délibération portant création d'un emploi non permanent à temps plein sur 2 ans pour mener à bien des opérations identifiées du projet « DUODIVERSITE », en partage à mi-temps avec le Parc National de Port-Cros**

Ce point discuté en séance.....

### **➤ 5.2 - Recrutement d'un agent en contrat occasionnel d'1 mois sur le projet LIFE Habitats Calanques**

**Pour la finalisation de l'étude sur les fonctions écosystémiques associées aux actions du programme Life Habitats Calanques [LIFE 16 NAT/FR/000593].**

Par délibération n° 1800 en date du 12 octobre 2020, le Comité syndical a autorisé la Présidente à créer un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur le programme LIFE Habitats Calanques, dans le grade d'ingénieur territorial (catégorie A) à temps complet. Cet emploi non permanent a été occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois allant du 4 novembre 2020 au 3 mai 2021.

Le calendrier de réalisation a dû être modifié du fait de la crise sanitaire et du confinement décidé par le gouvernement au mois d'avril, empêchant de nombreux partenaires partie prenante du travail de répondre dans les

délais initialement prévus, voire pour certains, les contraignant à ne plus pouvoir suivre la démarche. La méthodologie d'évaluation des services écosystémiques dans le cadre de ce programme a donc dû être adaptée à ces contraintes, ce qui a conduit à un décalage dans la réalisation du travail, ne permettant pas la finalisation du rapport dans les délais prévus.

Afin de finaliser ce rapport et valoriser le travail réalisé, un mois de travail supplémentaire est nécessaire. Pour rappel, cette dépense est cofinancée par des fonds européens dans le cadre du programme LIFE Habitats Calanques [LIFE 16 NAT/FR/000593], coordonné par l'Agence régionale pour la Biodiversité et l'environnement. Les dépenses initialement prévues pour les déplacements dans le cadre de ce programme et non réalisés depuis 2020 du fait de la crise sanitaire, seront réaffectées au financement de ce poste sur un mois.

### **Il est proposé au Comité syndical**

- d'autoriser la Présidente à créer un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur le programme LIFE Habitats Calanques, dans le grade d'ingénieur territorial (catégorie A) à temps complet.  
Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 mois, renouvelable et devra justifier d'un Master en écologie et biodiversité et d'une expérience en matière d'interactions entre l'Homme et la nature dans une approche socio-écologie. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 444 du grade de recrutement.

### **Approuvé à l'unanimité**

## **6 - QUESTIONS DIVERSES - ECHANGES**

### **Point d'avancement sur le projet d'évolution de la gouvernance et des statuts de l'ARBE**

Ceci étant un point d'information, il n'y a pas eu de délibération.

- Retour sur les entretiens avec les membres
- Analyse comparative des statuts juridiques possibles, **avec l'intervention du cabinet Goutal et Associés.**

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100